



REGLEMENT du 5ème TROPHEE FOOT à 5 (SOCCER) ATSCAF

Du 05 juin 2020 au 07 juin 2020 à Servon

ARTICLE 1

L'ATSCAF Fédérale et l'ATSCAF de Seine-et-Marne organisent conjointement l'édition 2020 du Trophée national de foot à 5 ouvert à tous les agents des administrations financières.

ARTICLE 2 – comité d'organisation

- Luc DENIS, Président de l'ATSCAF Fédérale, ou de son représentant légal
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du Secteur des Sports de l'ATSCAF Fédérale
- Partrice BAZIR, Président de l'ATSCAF de Seine-et-Marne
- Patricia D'ANTONIO Trésorière de l'ATSCAF DE Seine-et-Marne
- Pascal DOREILLE, Responsable des Sports

ARTICLE 3 – Déroulement de la compétition

PHASE DE GROUPE (10h30-13h00)

Vingt équipes réparties en quatre groupes de cinq.
Dix matchs à jouer par groupe. Quatre terrains disponibles.
Dix minutes de jeu avec trois minutes de battement entre deux rencontres.

PHASE FINALE (13h45-17h45)

Quatre terrains disponibles. Dix minutes de jeu avec trois minutes de battement entre deux rencontres.

Deux poules « Gold » composées des deux premiers des quatre groupes et des deux meilleurs troisièmes de la phase de groupe.

Deux poules « Silver » composées des équipes classées des deux moins bons troisièmes, quatrièmes et cinquièmes de la phase de groupe.

Demi-finales durée « Gold et Silver »

Match pour la troisième place (durée 12 minutes).

Finale (durée 12 minutes).

ARTICLE 4 – Règles du SOCCER

sont celles applicables par la Fédération Française de Football
chaque équipe a droit à 2 remplaçants
les règles du SOCCER seront rappelées au début du tournoi

ARTICLE 5 – Conditions de participation

Etre à jour de sa cotisation ATSCAF 2019/2020 de l'association choisie pour participer

Le Trophée de foot à 5 est ouvert prioritairement à tous les agents financiers
Une équipe pourra être composée de 2 apparentés maximum (conjoint ou enfant)
Une équipe pourra être composée d'un extérieur maximum

ARTICLE 6

Une équipe composée de financiers et d'apparentés, à l'issue des poules de brassage, pourra participer au tableau principal des phases finales au même titre qu'une équipe composée uniquement de financiers.

Une équipe composée d'un extérieur, à l'issue des poules de brassage, basculera automatiquement dans le tableau consolante

ARTICLE 7

En cas de désistement, il conviendra de prévenir le bureau des sports avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au Bureau des sports au maximum 15 jours après la compétition.

ARTICLE 8 – Organisation de l'évènement

La compétition aura lieu au Complexe L'orée du sport de Servon le samedi 06 juin à partir de 10h30. Buffet froid sur place après phase de groupe et fin du tournoi vers 18H. Remise des prix au complexe.

1) Engagement

Le comité d'organisation limite l'inscription à 20 équipes (une seule par ATSCAF locale). Si ce nombre n'était pas atteint une ATSCAF locale pourrait alors engager une seconde équipe.

2) Comité d'organisation

Le Comité d'organisation précisera les conditions de déroulement de la compétition. La carte ATSCAF de chaque participant, accompagnée d'une pièce d'identité avec photo (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire) sera demandée lors de l'accueil. En outre, chaque participant devra envoyer au secteur des Sports de l'ATSCAF Fédérale une copie de sa licence de la fédération (Fédération Française de sport pratiqué), ou à défaut un certificat médical d'aptitude à la pratique du football y compris en compétition.

3) Résultats

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix

ARTICLE 9

Chaque participant s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 10

Les réclamations devront être introduites auprès du Comité d'organisation, dans l'heure suivant la publication des résultats.